



MAIRIE
42330 CUZIEU

2025-10 - Décision portant signature d'un bail professionnel pour un local médical sis 110 rue de la Coise à un médecin généraliste

Le Maire de Cuzieu,

Vu l'article L 2122-22 du code Général des collectivités territoriales,
Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 15 juin 2020 par laquelle le Conseil Municipal a donné délégation à Monsieur le Maire pour prendre les décisions prévues à l'article L2122-22 du Code général des collectivités territoriales,
Considérant qu'en application des dispositions de l'article L 2122-22.5, le maire peut décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,
Considérant le bail en date du 01/03/2017,
Considérant la nécessité de conserver l'activité du Docteur NICOLIER au sein du cabinet médical,

DÉCIDE

- ARTICLE 1 :** De louer au moyen d'un bail professionnel à Madame Anahita BAKHTIPOUR épouse NICOLIER, le local 110 rue de la Coise à Cuzieu, à compter du 1^{er} mai 2025 pour une durée de six années, renouvelable selon les modalités inscrites dans le contrat joint.
- ARTICLE 2 :** Le montant du loyer mensuel est fixé à 547.14 € T.T.C. et le montant des charges mensuel à 78.00 € T.T.C. Le contrat de bail est annexé à la présente décision.
- ARTICLE 3 :** A titre dérogatoire et exceptionnel, le preneur aura la gratuité de loyer du 1^{er} mai au 30 juin 2025.
- ARTICLE 4 :** En application des dispositions du décret n° 65-29 du 11 janvier 1965 modifié le 28 novembre 1983, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation devant le Tribunal Administratif de Lyon par courrier ou sur le site www.telerecours.fr dans le délai de deux mois à compter de sa notification.
- ARTICLE 5 :** La Secrétaire générale de Mairie et Monsieur le Trésorier Municipal, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.
- ARTICLE 6 :** La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et transmis à Monsieur le Sous-Préfet de Montbrison

A Cuzieu, le 29 avril 2025

Le Maire,
Jean-François RASCLE



Le Maire de Cuzieu certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
A/R Préfecture le
Notifié le
Le Maire,
Jean-François RASCLE

